

Certificat d'aptitude à la profession d'avocat

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ECO A
Stéphanie ROULET
05.49.88.22.11
formation.initiale@avocats-ecoa.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 7 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (Niveau 7 européen)

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

A l'issue de cette formation, les étudiants(es) ayant rempli toutes les conditions préalables sont soumis à l'examen du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat...

Contenu et modalités d'organisation

Formation composée de 3 périodes : 1) Acquisition des fondamentaux (6 mois) : Le contenu pédagogique de la formation est exclusivement consacré à la pratique professionnelle de l'avocat. Cette première phase vise à permettre l'acquisition de réflexes professionnels. L'apprentissage se réalise à partir de dossiers réels et sur le principe de mises en situation pratiques. Dans ce cadre-là, nous privilégions la constitution d'ateliers en petits groupes d'élèves (15 ou 30 élèves selon les thématiques) favorisant ainsi le travail en équipe sur des thèmes recouvrant plusieurs branches du droit. Les ateliers portent non seulement sur l'aspect strictement juridique du dossier, mais également sur toutes ses problématiques déontologiques et de gestion de cabinet. 2) Stage du Projet Pédagogique Individuel (6 mois) : Stage réalisé dans un cadre différent de celui d'un cabinet d'avocat inscrit à un Barreau français. Il a pour vocation d'apporter une ouverture d'esprit et une vision réaliste du marché du travail en percevant les attentes, les besoins et les contraintes qui y sont liés. Ce stage peut se dérouler auprès : de juridictions d'administrations d'associations de services juridiques d'entreprises de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) (sous candidature) d'institutions politiques nationales, régionales, ou européennes de professionnels du Droit et de la Justice (Notaires, Huissiers, etc.) de fédérations syndicales de cabinets d'avocats à l'étranger. Il peut également être l'occasion d'obtenir un Master II (sous réserve que les dates de ce dernier soient compatibles avec celles de l'ÉCOA et du stage cabinet). 3) Stage Cabinet (6 mois) : En vertu de l'article 58 du Décret du 27 novembre 1991, chaque élève-avocat(e) doit réaliser un stage d'une durée de six mois en cabinet d'avocat français. L'objectif de ce stage est double. Il permet à l'élève-avocat(e) de : - se construire une première expérience professionnelle, - mettre en lien ses connaissances personnelles, les savoirs-faire et être enseignés à l'ÉCOA et la réalité pratique d'un cabinet. Sur cette période, l'élève-avocat(e), accompagné(e) de son maître de stage, doit : - assister à la réception du client et à des audiences, - collaborer à la consultation et la rédaction

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

Certificat d'aptitude à la profession d'avocat - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00170780	du 06/12/2019 au 30/11/2021	POITIERS (86)	ECO A		Non éligible	
00210367	du 04/12/2020 au 15/11/2022	POITIERS (86)	ECO A		Non éligible	
00253623	du 17/01/2022 au 15/11/2023	POITIERS (86)	ECO A		Non éligible	
00327928	du 05/01/2023 au 15/11/2024	Poitiers (86)	ECO A		Non éligible	
00395179	du 11/01/2024 au 15/11/2025	Poitiers (86)	ECO A		Non éligible	

00531456

du 09/01/2025 au
15/11/2026

Poitiers (86)

EOA

Non
éligible

FPC